

Inspection de  
l'éducation  
nationale  
Aix les Bains

Adresse postale  
2, rue Vaugelas 73100 Aix  
les Bains

Le Conseil d'école N°1  
s'est réuni le 14 novembre 2025  
à 18h  
à l'Ecole du Montcel

Membres présents : Mme MENACHEMOFF Lara (Directrice, enseignante CM1/CM2),  
Mme CHEVRIER Anne-Laure (enseignante CE1/CE2), Mme LACROIX Annick (enseignante MS/CP),  
Mme CHAPEAU Katia (enseignante PS/GS)  
Mme VIOLA Peggy (Adjointe au Maire),  
Mme SERRE GUIBERT Caroline (Parent d'élève), Mme PEGAZ-TOQUET Ségolène (Parent d'élève),  
Mme TOURNEMILLE Pauline (Parent d'élève),  
Mme REGOLINI Laurence (ATSEM).

Membres excusés : Mme CHERY Sandrine (IEN), M. HUYUN Antoine (Maire), M. ANDRIES Pascal  
(enseignant CM1-CM2), Mme CHEVRON Mélanie (enseignante CE1-CE2), Mme LOUVRIER (Parent  
d'élève), Mme BERGER Isabelle (ATSEM).

L'assemblée désigne Mme SERRE GUIBERT Caroline comme secrétaire de séance.

Compte-rendu : Les points suivants, inscrits à l'ordre du jour, ont été successivement abordés :

### **1/ Approbation du règlement intérieur**

Un avenant est ajouté au règlement et prend effet immédiatement : les montres connectées sont désormais interdites. Elles sont de plus en plus fréquentes au sein de l'établissement et posent des problèmes (réception de sms, sollicitations pendant les heures de classe).

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

### **2/ Plan filles et maths et charte de l'égalité filles-garçons à l'école**

Les chiffres (à l'échelle nationale) montrent qu'à la fin de la primaire le niveau en mathématiques des filles serait moins bon que celui des garçons. L'éducation nationale demande aux enseignants d'être vigilants et de réfléchir à des solutions.

Une réflexion est menée sur la place des filles dans les domaines scientifiques et plus généralement, sur l'égalité filles-garçons.

Points d'attention évoqués qui concernent spécifiquement l'école du Montcel :

- Les jeux pratiqués dans la cour de récréation et l'occupation du terrain montrent que les filles et les garçons jouent ensemble et profitent autant de la cour (exemple : la cour n'est pas réservée aux garçons qui jouent au foot).
- Veiller à prendre pour exemple des femmes qui ont réussi (peintres, auteures, scientifiques...).
- Veiller à mettre en avant des métiers exercés par des femmes.
- Citer le féminin et le masculin d'un mot quand c'est possible.
- Donner la parole de façon équitable aux filles et aux garçons en classe.
- Lors des travaux de groupe, veiller à la répartition des rôles (secrétaire, porte-parole...).

La charte de l'égalité filles-garçons à l'école est affichée dans la BCD.

### **3/ Plan harcèlement**

L'école du Montcel a mis en place depuis 2023 le protocole PHARe.

Il est obligatoire pour les écoles, collèges et lycées et concerne le harcèlement.

La référente pour l'établissement est Madame Lara Menachemoff.

En voici les grands axes :

1 - Eduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement

2 – Former une communauté protectrice autour des élèves

Tous ensemble (le personnel de la Mairie, les parents, les enseignantes...) nous devons nous mobiliser, être en alerte, être sensibilisés...

3 – Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement

Les situations sont difficiles : à détecter, à prévenir, à régler. Malgré la mise en place d'actions, ces situations ne se résolvent pas facilement.

4 – Associer les parents et les partenaires de l'école au déploiement du programme.

Un protocole de prise en charge existe :

#### **Par qui ?**

Le harcèlement peut être verbal ou physique et il doit y avoir une récurrence pour être identifié comme tel. L'enfant qui est victime est isolé.

Il y a un rapport de domination (nombre de personnes face à une victime, rapport de force...).

#### **Comment (prévenir) ?**

Au sein de l'école.

Autre canal : appel anonyme au 3018, courrier, inspection...

#### **Que faire ?**

Recueillir les paroles des victimes.

(Il existe un référentiel de signaux faibles sur lequel s'appuyer pour vérifier que l'on est face à une situation de harcèlement : fait isolé ou récurrent...).

Mettre en place des mesures de protection (on va éloigner les enfants concernés...).

Echanger avec les parents de l'enfant.

Informier les parents des élèves impliqués.

Une série de réunions est organisée. C'est un protocole long à appliquer car il faut évaluer la situation et recevoir toutes les parties.

Désormais, il est autorisé d'exclure un enfant auteur de harcèlement jusqu'à 5 jours ou de l'exclure sur les temps qui posent problème (exemple le moment du sport).

Il peut être proposé un suivi psychologique (sans obligation).

Rappel du numéro unique pour les jeunes victimes de harcèlement et de violences numériques : 3018.

A noter : 5 et 8 janvier deux séances d'agrément seront proposées. Les parents qui souhaitent passer l'agrément pour accompagner les sorties ski de fond peuvent se manifester auprès de l'école. L'agrément est valable 5 ans. Les parents peuvent accompagner ces sorties même si leur enfant n'est pas dans la classe concernée.

Participation au rallye maths (les CP aussi). Les entraînements sont en cours. Il s'agit de faire travailler les enfants sur des problématiques qu'ils ne voient pas forcément en classe. Ils travaillent en groupe et peuvent utiliser les outils qu'ils veulent (calculatrice...). Ils se débrouillent seuls (à l'exception des CP qui ont quand même besoin d'un accompagnement). Bon exercice d'apprentissage du travail en groupe.

## **CM1-CM2 :**

Participation aux Petits Champions de la Lecture – concours de lecture à voix haute en public (3 minutes). Ils choisissent leur livre et l'extrait.

Un enfant est sélectionné pour représenter la classe. Niveau départemental puis régional et national selon les résultats.

Les 2 participantes de l'édition précédente vont venir expliquer aux élèves comment cela s'est déroulé, comment elles se sont préparées.

Création d'un podcast sur le modèle des Odyssées (podcast pour enfants par France Inter) sur des personnages historiques. Il faudra choisir un personnage qui n'a pas encore son podcast. Durée de 15 minutes avec les difficultés suivantes : intégrer l'humour, faire les bruitages et mettre le ton.

Opération Oiseaux 73 en cours depuis plusieurs années (lire les précédents PV de réunions). Des affiches ont été créées sur les animaux menacés et il faut désormais trouver un financement pour les imprimer et fabriquer des panneaux. L'école va se renseigner auprès de Grand Lac pour un éventuel soutien mais les parents susceptibles de connaître un imprimeur ou de pouvoir aider sont invités à se manifester. A noter : il reste 4 ou 5 nichoirs fabriqués par les enfants à vendre pour participer à ce financement.

Des terrariums contenant des phasmes sont exposés dans la classe de Mme Menachemoff. Des enfants sont en charge des terrariums pendant les vacances et les week-ends.

La compagnie La bamboche se produira en spectacle à la salle des fêtes le 21 avril en lien avec le plan filles maths pour dédramatiser les mathématiques. A destination des enfants de GS jusqu'au CM2.

## **7/ Questions des parents et points divers**

Nous rappelons que sur le document informant les parents de la date du Conseil d'école, une date limite est systématiquement annoncée pour que les enseignantes reçoivent les questions. Exceptionnellement pour ce Conseil, l'équipe enseignante et la Mairie a répondu aux questions bien qu'elles soient parvenues après la date limite. Pour les Conseils suivants, aucune question ne sera prise en compte si elle arrive hors délai.

**Serait-il envisageable d'accueillir les enfants avant 07h30 le matin quand les parents travaillent très tôt ?**

Il n'est pas envisageable de démarrer l'accueil avant 07h30 compte tenu des horaires déjà conséquents qui sont faits par les personnes en charge du périscolaire. Par ailleurs, cela représenterait un coût supplémentaire pour la Mairie.

**Certains enfants se plaignent d'avoir faim après la garderie ou de ne pas manger ce qu'ils aiment. Est-il possible de prévoir le goûter ?**

La question de la quantité distribuée aux enfants pour le goûter à la garderie a été posée l'an dernier. De l'avis de la Mairie et des encadrants, les enfants mangent à leur faim et peuvent demander. Les enfants qui n'aiment pas quelque chose peuvent proposer une autre option. Il est important que le goûter reste le même pour tous pour éviter d'éventuels conflits. Par ailleurs cela fait partie de la vie en collectivité. Il n'est donc pas possible de ramener un complément.

Les parents ont aussi un travail à faire dans la sphère privée pour éduquer les enfants à ces sujets. Les écouter.

Dans le cadre de la journée de lutte contre le harcèlement (6 novembre cette année), chaque classe a appris une partie d'une chanson créée par les Enfantastiques intitulée « Tous pour un ». Elle parle de ce que peut ressentir une victime quand elle est harcelée.

Elle sera chantée vendredi 19/12 devant les parents dans la salle des fêtes.

A cette occasion, le sou des écoles fera une vente de gâteaux.

#### **4/ Plan de mise en sûreté**

Rappelons qu'il existe trois types d'exercices :

- Evacuation (feu)
- Confinement (fuite de gaz, par exemple)
- Risque intrusion (depuis les attentats de 2015)

L'exercice portant sur le risque intrusion a été réalisé avant les vacances de la Toussaint. Avant Noël auront lieu les 2 autres exercices (incendie et confinement).

Le système d'alerte installé l'an dernier est bien puisqu'avec le même boîtier on peut déclencher plusieurs types d'exercices (intrusion, incendie...). Cependant le son n'est pas assez fort si la porte est fermée et si les enfants sont bruyants. Le sujet est porté à la connaissance de la Mairie pour éventuellement installer un boîtier dans chaque classe.

Il est demandé s'il est possible de faire un exercice incendie côté périscolaire ce qui n'a jamais été fait. A noter qu'il n'y a pas d'obligation de système d'alerte particulier comme dans l'école.

#### **5/ Travaux effectués durant l'été**

Passage d'un électricien pour des travaux minimes (prises de courant...).

Les murs de la cour des maternelles ont été repeints.

#### **6/ Activités pédagogiques**

Les CP ont réalisé un dessin pour la Cérémonie du 11 novembre basé sur l'œuvre de la Colombe de la Paix d'après Picasso.

#### **PS/GS :**

Pas de sortie prévue à cette date car les spectacles ne correspondent pas aux thèmes traités en classe. Un spectacle en fin d'année sera proposé à l'école.

En revanche, des demandes ont été faites au Sou des écoles pour obtenir une cabane de jeux extérieure (suffisamment haute pour accueillir les enfants jusqu'au CP). Mais également des draisiniennes avec freins... Les activités conviennent aux élèves de PS jusqu'aux GS.

A noter : un nouvel élève arrive en GS début 2026.

#### **GS /CP - CE1/CE2 :**

10 séances de piscine à partir du 24/11. Pendant le temps de piscine, tous les après-midis, les MS seront avec Madame Chapeau et Madame Lacroix prendra les GS.

Pour information les créneaux piscine ne sont pas choisis par l'école qui fait des vœux au préalable. Toutes les classes de Grand Lac sont inscrites et les périodes sont imposées.

#### **CE1/CE2 - CM1/CM2 :**

Des séances de ski de fond seront organisées au retour des vacances de février. Le nombre de séances sera fonction de l'enneigement.

La collation est offerte aux enfants par la Mairie qui rappelle qu'en prévision des élections l'an prochain, aucun changement conséquent (budget plus conséquent, goûter payant...) ne sera opéré.

### **L'aménagement de zones d'ombre et/ou la végétalisation de la cour de récréation sont-ils prévus ?**

Un préau empêcherait les enfants de jouer au ballon car il faudrait recouvrir toute la surface pour tous les protéger. Cela pose aussi un souci de sécurité avec les poteaux qui se trouveraient sur le parcours des enfants qui jouent. En été, les maitresses indiquent qu'elles vont parfois au Nid pour chercher l'ombre et à la saison des pluies, il est rare que les enfants ne puissent pas sortir à cause des conditions. Enfin, chaque enfant doit être bien équipé : casquette ou chapeau l'été et capuche l'hiver.

### **Vote au prochain conseil d'école**

Aujourd'hui, le temps d'école est réparti sur 4 jours au Montcel. Il s'agit d'une dérogation puisque normalement, il doit être étalé sur 4 jours ½.

Cette dérogation est le résultat d'un vote réalisé tous les 3 ans.

Les enseignants votent et les parents élus votent au nom des parents de toute l'école. Vous serez donc invités prochainement à vous prononcer sur le sujet.

A savoir pour voter en connaissance de cause :

Le nombre d'heures ne changerait pas il serait juste réparti sur 4 jours ½. Les journées termineraient donc plus tôt pour les enfants, sans garantie que le périscolaire puisse ouvrir ses portes avant 16h30. De la même façon, récupérer son enfant le mercredi en matinée nécessite de s'organiser.

Le vote aura lieu lors du prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

La secrétaire de séance,

*Caroline SERRE GUIBERT*

Présidente du Conseil d'école,

*Lara MENACHEMOFF*